



LA TOUR D'AIGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LOVISOLO Jean- François, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL – PIGASSOU – LUCCHINI – LAFON – COUTON – RICCI – OLLIVIER – PASQUER – MADON – CORTES - BARNEOUD

Messieurs LOVISOLO - SEGURRA – BRANDTNER – BOREL - SERNA – RASTELLO – GERMAIN – CUTAIA - SORBIER - FABRE – MOUREN – GAUTIER

Etaient excusés : Mme GARCIN, M GUISS-SPENGLER pouvoir à M LOVISOLO, M BRETTE pouvoir à Mme BARNEOUD

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 039-26

Motion de soutien au renforcement de la médicalisation des secours dans le secteur du Sud-Luberon

Considérant les difficultés récurrentes rencontrées sur le territoire du Sud-Luberon concernant la disponibilité des moyens médicalisés, notamment en raison de la forte sollicitation des équipes d'urgence sur les territoires voisins ;

Considérant que cette situation peut entraîner un allongement des délais d'intervention et complexifier la prise en charge rapide des victimes ;

Considérant les enjeux de sécurité, de proximité et d'égalité d'accès aux secours pour les habitants du Sud-Luberon, territoire rural, étendu et soumis à des contraintes opérationnelles spécifiques ;

Considérant la nécessité de garantir aux populations une réponse opérationnelle adaptée, rapide et efficace ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter l'affectation d'infirmier(e)s sapeurs-pompiers (ISP) au sein des Centres d'Intervention et de Secours du secteur, afin de renforcer la réponse de proximité et d'améliorer la paramédicalisation des interventions ;

Considérant que ce dispositif existe déjà dans plusieurs départements et constitue une réponse complémentaire pertinente dans un contexte national de tension sur les moyens médicaux d'urgence ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire,



LE CONSEIL MUNICIPAL

APPORTE son soutien à la réflexion engagée visant à renforcer les moyens de secours et de médicalisation dans le secteur du Sud-Luberon ;

SOULIGNE la nécessité d'une prise en compte particulière des spécificités et contraintes opérationnelles de notre territoire ;

SOUHAITE que la possibilité d'un déploiement d'infirmier(e)s sapeurs-pompiers (ISP) au sein des centres d'intervention concernés puisse être étudiée dans le cadre des travaux et orientations du SDIS de Vaucluse

DEMANDE que les élus locaux soient pleinement associés aux réflexions engagées sur l'évolution de la couverture opérationnelle du territoire.

La présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, au Président du Conseil d'administration du SDIS 84, ainsi qu'au Directeur départemental du SDIS de Vaucluse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches dans le cadre de cette décision

VOTE : 26 POUR

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Jean-François LOVISOLO, Maire.

Le Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.